



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

DECISION DU PRÉSIDENT

1-Commande Publique
1.1-Marchés publics

N° DP- 2022-15

Objet : CDC VN19032 – Exploitation d'un service de transport public de voyageurs à la demande « TADAMI » sur le territoire de la Commune de Vire Normandie

Le Président de la communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n° D2020-07-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°D2021-3-2-1 du 25 mars 2021 relative à la prise de compétence « mobilité »,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport de la commission mobilité du 18 mars 2022 relative à la signature d'un avenant 2 avec le titulaire du marché, les Voyages Robert, pour permettre la dépose ou reprise en charge d'usagers à mobilité réduite, sur le secteur de Blon à Vire Normandie

DÉCIDE

De signer l'avenant 2 au marché d'exploitation d'un service de transport public de voyageurs à la demande « TADAMI » sur le territoire de la commune de Vire Normandie avec les Voyages Robert domiciliés à rue de Montsecret 14410 VASSY

La Directrice de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Vire,
- Monsieur le Trésorier Principal, comptable public
- L'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie

Le 1^{er} juillet 2022

Le Président,

M. Marc ANDREU SABATER



Décision du président n°DP-2022-15 du 1^{er} juillet 2022

